



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2017
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 383^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 août 2017, à 11 heures

Président : M. Seck..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et l'évolution du processus politique

Forum des Nations Unies tenu pour marquer 50 années d'occupation

Conférence internationale sur la question de Jérusalem

Activités du Comité visant à renforcer les capacités

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président** dit que, les 29 et 30 juin 2017, après 50 années d'occupation israélienne, le Comité a organisé un forum de deux jours au Siège de l'ONU, à New York. Du 3 au 7 juillet, le Comité a parrainé Nur Arafeh, représentante de la société civile palestinienne et chargée de recherche sur les politiques pour Al Shabaka, pour lui permettre de présenter, en sa qualité d'enseignante, un exposé sur les 50 années d'occupation abordées à partir d'un point de vue économique, dans le cadre d'un cours d'été sur le thème « Un demi-siècle d'occupation de la Palestine : perspective juridique, politique et humaine », organisé par l'Université Complutense de Madrid, en collaboration avec la Mission diplomatique de l'État de Palestine en Espagne, la Casa Árabe et EuroMed Droits.

3. Les 10 et 11 juillet, à l'invitation de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de la République de Côte d'Ivoire, le Président a participé à Abidjan à la quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tout comme l'Observateur permanent de l'État de Palestine, et a prononcé une déclaration au nom du Comité. Les 20 et 21 juillet, en collaboration avec l'OCI, le Comité a convoqué à Bakou la quatrième Conférence internationale sur la question de Jérusalem sur le thème « Jérusalem : appui politique et économique de la communauté internationale ».

4. Le 20 juin, dans le cadre de son exposé mensuel périodique au Conseil de sécurité, le Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour la deuxième fois fait un compte rendu au nom du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Le 25 juillet il est à nouveau intervenu dans le cadre du débat trimestriel au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La Représentante permanente du Nicaragua, en sa qualité de Vice-Présidente du Comité, a prononcé une déclaration au nom du Comité.

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

5. **M. Mansour** (Observateur permanent de l'État de Palestine) déclare qu'au moment où la quatrième Conférence internationale sur la question de Jérusalem avait lieu à Bakou, les autorités d'occupation israéliennes ont interdit aux fidèles l'accès à la mosquée Al-Aqsa et au Haram el-Charif. Les Palestiniens, y compris les citoyens israéliens, se sont montrés déterminés et ont contraint l'autorité d'occupation israélienne à démanteler les obstacles 12 jours plus tard. Les Palestiniens ont prié à l'extérieur de la mosquée et résisté à la violence dirigée contre eux. Les autorités d'occupation israéliennes et les colons ont cependant continué de mener des raids contre la mosquée Al-Aqsa. Le Roi de Jordanie s'est rendu à Ramallah pour rencontrer les dirigeants palestiniens et examiner la situation.

6. Les activités de peuplement ont continué à Jérusalem et alentour ainsi qu'ailleurs en Cisjordanie et les autorités israéliennes ont, en toute illégalité, expulsé de chez eux des habitants de Jérusalem-Est.

7. Du 28 au 30 août 2017, le Secrétaire général se rendra dans l'État de Palestine et en Israël. Il devrait passer toute une journée à Ramallah pour rencontrer des dirigeants palestiniens et visiter le tombeau de Yasser Arafat avant d'aller dans la bande de Gaza. Il sera ainsi en mesure de se rendre directement compte de la violence de l'occupation.

8. Le Secrétaire général a dit à juste titre que la solution des deux États était la seule envisageable. La poursuite des activités de peuplement illégales est le principal obstacle à la mise en œuvre de cette solution. Les exposés trimestriels présentés au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016) remplissent donc une fonction importante et devraient être rendus publics comme documents du Conseil de sécurité.

Forum des Nations Unies tenu pour marquer 50 années d'occupation

9. **M. Inguanez** (Malte), Rapporteur, dit qu'une table ronde intitulée « Mettre fin à l'occupation : la voie vers l'indépendance, la justice et la paix pour la Palestine », a été organisée le 29 juin à New York et suivie, le 30 juin, d'un débat avec la société civile sur le thème « Mettre fin à l'occupation : instaurer les conditions nécessaires aux droits de l'homme, au développement et à une paix juste ». La table ronde était axée sur les aspects diplomatiques et politiques de la question à l'examen et le débat sur des stratégies de mobilisation et des recommandations sur les mesures à prendre. Les deux manifestations ont rassemblé des experts internationaux, des représentants du corps

diplomatique et de la société civile, des universitaires et des étudiants, y compris palestiniens et israéliens, ayant différents profils et avis.

10. Lors de la table ronde, les participants ont fait remarquer qu'Israël avait peu de raisons de mettre fin à l'occupation et d'appliquer la solution des deux États compte tenu de sa prospérité actuelle et des relations qu'il entretenait sur le plan international, notamment avec les membres du Groupe des 77 et la Chine. Les experts ont souligné que la communauté internationale devait continuer de demander instamment que les responsabilités soient établies et le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU appliqués, et qu'Israël cesse immédiatement toutes les activités de peuplement conformément à la résolution 2334 (2016). Ils ont également insisté sur la nécessité de mener des négociations multilatérales et un dialogue constructif avec les partenaires de la société civile.

11. L'échange de vues avec la société civile a mis l'accent sur la nécessité d'axer les efforts sur l'application du principe de responsabilité afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Concernant la bande de Gaza, les participants ont recommandé de garantir une action internationale soutenue en passant de la logique humanitaire à un cadre analytique fondé sur la défense des droits de l'homme et en abordant la situation comme une question politique plutôt que comme un problème de sécurité.

12. Les participants ont fait remarquer l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) du Conseil. Ils ont notamment recommandé l'application du paragraphe 5 de la résolution, dans laquelle le Conseil avait demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Ils ont également recommandé l'examen des moyens de parvenir à une paix juste et durable, au-delà de la fin de l'occupation, tout en tenant compte des points de vue des femmes et de la diaspora palestinienne. La Nakba devrait être abordée dans le cadre de futurs efforts de paix et les prochaines activités du Comité devraient être davantage axées sur les préoccupations des réfugiés de Palestine.

Conférence internationale sur la question de Jérusalem

13. **M. Inguanez** (Malte), Rapporteur, dit que la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée à Bakou les 20 et 21 juillet 2017, a surtout permis de fournir des informations à jour sur la

situation à Jérusalem, en particulier concernant les incidents survenus autour de la mosquée Al-Aqsa, et de soumettre des propositions sur la façon dont la communauté internationale et les États membres de l'Organisation de la coopération islamique en particulier, pouvaient venir en aide à la population palestinienne à Jérusalem-Est. Des experts internationaux, de Palestine et d'Israël, notamment, ont prévenu que la situation à Jérusalem était tendue au point de rompre. Le seul véritable moyen de régler le différend était de mettre fin à l'occupation et de séparer les deux communautés pendant un certain temps. Durant cette période, chaque communauté respecterait l'attachement de l'autre à sa terre et à ses lieux saints. Les participants ont demandé qu'il soit fait preuve d'une grande solidarité avec les Palestiniens à Jérusalem-Est, en particulier dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique.

14. Des participants ont demandé l'organisation d'une réunion internationale en vue de mobiliser des investissements étrangers pour Jérusalem-Est de manière à renforcer les infrastructures palestiniennes et à empêcher les atteintes commises par Israël en vue de faire de cette ville multiculturelle où toutes les religions ont le même statut un cité uniformisée dans laquelle un seul son de cloche prédomine. Ils ont également demandé aux autorités religieuses à l'étranger de s'abstenir de dissuader les chrétiens et les musulmans d'aller en pèlerinage à Jérusalem durant l'occupation car une telle initiative nuirait avant tout aux entreprises palestiniennes.

15. Les Palestiniens et ceux qui les soutiennent se sont dits découragés car la communauté internationale semblait incapable de faire appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU et le droit international. Dans un communiqué publié à l'issue de ses travaux, la Conférence a condamné énergiquement la fermeture récente de la mosquée Al-Aqsa et exhorté la communauté internationale à réaffirmer le respect du statu quo historique et à amener Israël à annuler toutes les mesures y portant atteinte.

Activités de renforcement des capacités du Comité

16. **Le Président** dit que, dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale recommande d'aider le Gouvernement palestinien à mettre en place des institutions plus résilientes et plus efficaces et à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, le Comité et la Division des droits des Palestiniens ont organisé à Beyrouth les 27 et 28 avril 2017 un atelier de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable et la coopération Sud-Sud. Des

fonctionnaires palestiniens ont également participé à une formation en ligne sur la diplomatie des changements climatiques. La Division prépare actuellement les prochaines sessions de cette formation annuelle de renforcement des capacités qui seront organisées à l'intention de fonctionnaires palestiniens à Genève et à New York. La session prévue à Genève devrait avoir lieu en septembre 2017 mais celle prévue à New York a été reportée à novembre à cause de problèmes de visas.

17. Trois fonctionnaires palestiniens devraient participer à une formation sur l'appui énergétique de l'ONU à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette formation aura lieu du 17 au 19 octobre 2017 à l'École des cadres du système des Nations Unies à Bonn (Allemagne). La Division des droits des Palestiniens prépare également la deuxième édition d'une formation sur la gestion des conflits liés à l'eau qui sera organisée à Ramallah. La première partie de cette formation, tenue en novembre 2016, avait été des plus fructueuses.

18. Enfin, le Comité a l'intention de financer la visite de trois fonctionnaires à Genève en octobre 2017 à l'occasion de la soixante-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les fonctionnaires auront l'occasion de rencontrer des diplomates et des hauts fonctionnaires de l'ONU et de réfléchir à l'application des traités relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État de Palestine a adhéré.

19. Le Comité espère organiser à l'avenir davantage de cours en ligne et en présentiel. Vingt fonctionnaires palestiniens ont déjà été formés en 2017 et au moins 20 autres devraient l'être avant la fin de l'année. Le Comité et la Division des droits des Palestiniens continuent de mettre l'accent sur un processus de sélection concurrentiel qui tient compte de la parité des sexes. Le Président encourage les États Membres et les observateurs à renforcer les programmes pertinents et à informer le Comité de telles initiatives.

20. **M. Mansour** (Observateur permanent de l'État de Palestine) exprime la reconnaissance de son gouvernement pour les cours de formation, dont le rythme s'intensifie. S'ils ont été aussi nombreux, c'est parce que l'État de Palestine a adhéré à de multiples instruments relatifs aux droits de l'homme supposant la présentation de rapports. À l'avenir, il serait utile d'inviter des fonctionnaires palestiniens à participer aux conférences des États parties à New York afin que ceux-ci puissent se tenir au courant des débats. En

renforçant les capacités de ses fonctionnaires, l'État de Palestine pourrait montrer qu'il est un État comme un autre et qu'il honore ses obligations relatives aux droits de l'homme.

21. **Le Président** dit que le programme de renforcement des capacités devrait aider l'État de Palestine à se préparer à présenter un rapport au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel et à rendre compte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Questions diverses

22. **Le Président** dit que, comme le Comité l'a décidé à la séance précédente, tenue le 17 mai, une lettre a été adressée au Secrétaire général faisant part de la position du Comité concernant le compte rendu trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire porter sur le fond, être communiqué par écrit et indiquer clairement si les parties concernées respectent les dispositions de la résolution.

La séance est levée à midi.